

Commission locale de développement rural

réunions 2019

- 22 janvier 2019
- 17 avril 2019
- 20 juin 2019
- 25 septembre 2019
- 10 octobre 2019

Commission locale de développement rural

réunions 2019

- 22 janvier 2019

Rapport de la réunion de CLDR tenue le 22/01/2019 à l'Hôtel de ville de Saint-Hubert

Présents : Blaise V., Gruselin P., Henneaux A., Hotton JP., Jacquemin R., Pasquasy F., Pierlot P., Servais F., Smet JP., Therer H., Vanden Abbeel F.

Pecquet B. (agent communal), Binet S. & Joie Th (Équipe d'accompagnement).

Excusés : Debière M., Henneaux JL., Jaumin G., Paulus M., Pierard E., Pierret S., Pirnay MC.

1. Approbation du rapport de la réunion de CLDR du 25/09/2018

Le rapport est approuvé moyennant l'ajout de la remarque de F. Vanden Abbeel déplorant la mise en cause du travail de la CLDR dans un tract électoral d'une liste comptant pourtant plusieurs membres actifs au sein de la Commission.

2. Renouvellement de la CLDR

Le renouvellement des représentants politiques au sein de la CLDR (1/4 des membres) interviendra lors du Conseil communal du 30 janvier. Un appel à candidature sera publié dans le bulletin communal de février, sur le site communal et via une page Facebook.

3. Concrétisation des projets de la 1^{ère} phase du PCDR

a. Maison de village d'Awenne

Cette convention est toujours au stade avant-projet. Le budget initial, approuvé par la Commune, s'élevait à +/- 750.000 €. Mais le dernier estimatif établi par l'auteur de projet atteint 900.000 €. Ce budget est trop élevé pour la Commune, qui a demandé à l'auteur de revoir le projet afin qu'il n'excède pas 800.000 €.

Pour ce faire, il faudra se résoudre à ne pas aménager l'étage dans un premier temps, à ne pas installer la plateforme élévatrice (mais à en réserver l'emplacement) et à faire financer la plaine de jeux par ailleurs.

Une réunion de travail Commune / auteur de projet va être programmée pour discuter des plans et du budget définitifs, avec prise en compte des techniques spéciales (qui, précisément, ont fait grimper le budget).

A ce stade, les gestionnaires de salle ne sont plus invités, les fonctionnalités ayant été clairement déterminées.

Le stade projet devra être atteint avant la période électorale.

b. Voies lentes

Cette convention est au stade projet. Un marché public d'appel d'offre aux entrepreneurs va être lancé. Le début du chantier est prévu dans les prochains mois.

Concernant le tronçon qui posait problème à Vesqueville, la Commune a repris langue avec l'agriculteur. Un accord verbal est intervenu avec ce dernier, qui sera écrit et signé après estimation par un géomètre.

Toutefois, en cas de persistance du désaccord, une solution alternative pourrait être trouvée par l'acquisition d'une parcelle de terrain à bâtir située un peu plus loin, appartenant à Monsieur Gillard.

Remarques de la CLDR

- Arville : un tracé alternatif à celui imaginé dans un premier temps est possible, qui aboutit directement à la nouvelle place et qui est plus intéressant d'un point de vue touristique. Il faudra le prendre en compte dans la préparation de la suite de la convention Voies lentes.
- Liaison Arville – Saint-Hubert : dans le projet de PCM, qui vient d'être soumis à enquête publique, ce tracé a été barré, ce qui empêche une quelconque demande de subsides par la suite. Le Collège doit demander à l'auteur de garder cette option ouverte.
- Débouché de la voie lente au Clos des sorbiers : un propriétaire a accaparé une partie de l'espace public (construction d'une véranda et d'un muret, plantation d'une haie). Ceci réduit d'autant la largeur de la voie lente. Le collège communal prendra une délibération actant l'empiètement sur le domaine public et négociera avec le propriétaire en vue d'aboutir à un compromis acceptable.
- Liaison Lorcy – Arville : l'aménagement et l'entretien d'une bande de gazon le long de la voirie, protégée par une barrière en bois, permettrait une circulation plus aisée des piétons.

4. Conditions de mise en œuvre des projets de la prolongation du PCDR

Les dossiers-projets font d'incessants allers-retours entre l'Administration et la Commune. En cause, des attendus de départ (budget, fonctionnalités) trop peu rigoureusement définis. Au final, les projets mettent beaucoup de temps à entrer dans la phase concrète de réalisation et la CLDR comme la Commune doivent leur consacrer beaucoup d'énergie.

La procédure pourrait être améliorée (allégée et accélérée) en recourant au système de **convention de faisabilité préalable**. Celle-ci sert à prévoir une provision pour les frais d'étude et de réalisation d'un projet du PCDR (frais d'avant-projet et de projet définitif).

Concrètement, la CLDR et la Commune prennent la décision de mettre un ou plusieurs projets en convention. Une réunion de coordination rassemblant les représentants de la Région Wallonne et la commune est convoquée. Elle est organisée sur les lieux concernés pour définir le programme du projet et arrêter un budget prévisionnel. Il est à noter que plusieurs projets peuvent être étudiés dans la même réunion de coordination en vue d'établir autant de conventions de faisabilité.

Sur base du rapport approuvé de cette réunion, la proposition de convention de faisabilité est établie par l'Administration, soumise à la Commune et au Ministre. Le tout se déroule en un délai bref.

Chaque convention de faisabilité permet de libérer 5 % du budget estimatif. La Commune dispose de 18 mois pour introduire le projet définitif.

Cette procédure impose un cadrage plus serré du programme et du budget. Le processus est dès lors accéléré et permet à la commune de procéder à l'étude simultanée de plusieurs projets PCDR (même si un seul projet peut être introduit par année)

La CLDR marque son accord pour que la Commune introduise deux demandes de convention de faisabilité concernant, l'une, le projet de Maison de village de Hatrival et, l'autre, le projet d'aménagement du centre du village de Mirwart.

5. Divers

➤ **Évaluation du GAL Nov'Ardenne**

- Le GAL Nov'Ardenne a invité les membres des 4 CLDR de son territoire à répondre à un questionnaire d'évaluation de son action. Peu de réponse lui sont parvenues, et aucune de Saint-Hubert. L'exercice est effectué collectivement en séance. Les résultats seront adressés à la coordinatrice du GAL. En conclusion, il apparaît que le travail et les projets du GAL sont méconnus des membres de la Commission et des habitants, exception faite des administrateurs du GAL ou des professionnels d'un secteur concerné par son action. L'information à la population manque (malgré un site Internet et une page Facebook très

dynamiques et agréables) et les retombées sont donc impossibles à estimer. Au terme de cette évaluation, les membres se montrent curieux et en demande d'information. Ils émettent le souhait que le GAL organise une présentation publique de ses actions à Saint-Hubert (pas uniquement dans l'enceinte du Conseil communal), et qu'il diffuse aussi de l'information dans le bulletin communal.

➤ **Information & communication**

- La CLDR souhaite que soient présentés à la population les projets répertoriés dans la prolongation du PCDR, de manière à guider la Commission dans le choix des projets des conventions ultérieures ; ce serait aussi une manière efficace et concrète de dynamiser le processus de participation citoyenne, voire de renforcer la CLDR ;
- La CLDR souhaite que soit organisée une séance publique de présentation des acteurs et programmes de développement à l'œuvre sur le territoire communal ;
- Une page PCDR va être créée sur le site internet communal ; il faudra veiller à la nourrir.

➤ **Bancs publics**

- À la mise en place du PCDR, il était indiqué que des bancs seraient placés le long de chemins, ce qui n'a jamais été fait. Mais la Commune n'a pas connaissance de ce projet.

➤ **Arville**

- À côté de l'église, a été placé un panneau avec le tracé des promenades. L'installation d'un banc, d'une table et d'une poubelle complèteraient utilement l'infrastructure ;
- La place s'appelle officiellement la « Place du Lumçon » ;
- Le déménagement de l'entreprise Sudtrafor vers la zone d'activité économique libère un bel espace, lequel pourrait accueillir une maison de village.

➤ **Halls relais**

- La CLDR demande à être informée du calendrier d'Idelux relatif à la construction des deux halls-relais sur la zone d'activité économique. le Collège se renseigne.

6. Calendrier

La date de la prochaine réunion n'est pas arrêtée à ce stade.

Elle sera communiquée par courriel aux membres.

Commission locale de développement rural

réunions 2019

- 17 avril 2019

**Rapport de la réunion
de la Commission locale de développement rural
Tenue le 17/04/2019 en la Salle communale de Saint-Hubert**

Présents : Baltus JM., Bays S., Boulard E., Bosendorf D., Claren C., Debière M., Gilson P., Henneaux A., Henneaux JL., Hotton JP., Jacquemin R., Palizeul C., Pasquasy F., Picard P., Pierlot P., Servais F., Sibret J., Slachmuylders JF., Smet JP., Steuer I., Therer H., Vanden Abbeel F., Van der Smissen F.

Pecquet B. (agent communal), Binet S. & Joie Th (Équipe d'accompagnement).

Excusés : Collette A., Félix A., Hotton P., Lambert R., Penoy D.

1. Accueil et mise en place de la nouvelle CLDR

Suite au scrutin communal du 14/10/2018, la CLDR a été renouvelée. Elle compte actuellement une vingtaine de membres, anciens et nouveaux. Un tour de table permet de faire rapidement connaissance.

Anne Henneaux, Présidente de la Commission, expose l'historique du PCDR de Saint-Hubert (1^{re} phase : 2012 et 2017 ; 2^e phase : 2018-2023) et le rôle de la Commission locale de Développement rural (élaboration du PCDR ; choix, suivi et approbation des projets ; avis, réflexion et proposition concernant le développement local).

L'accent est mis sur les projets réalisés, en cours et à venir.

Est joint au présent rapport le support de la présentation faite en séance.

La nouvelle Commission soulève les questions suivantes.

- Que va devenir l'ancien abattoir ?
 - o Le projet d'aménagement d'un atelier rural dans l'ancien abattoir (projet prioritaire de la 1^{re} phase du PCDR) n'a pas pu être réalisé car le site n'a pas fait l'objet d'une reconnaissance en Site à réaménager (SAR) par la Région wallonne, ce qui aurait permis le financement à 100% de la réfection de l'enveloppe extérieure du bâtiment. Le budget – environ 1.500.000€ en 2012 – était dès lors trop lourd pour la Commune. Le site, devenu chancre, n'est pas oublié, mais l'état actuel des finances n'autorise pas de se lancer dans un projet sans une aide financière extérieure substantielle. Pour compenser l'abandon temporaire de ce projet, la Commune a négocié avec Idelux la construction de deux halls relais sur la zone d'activité économique (projet inscrit dans le PCDR).
- De quelle manière sont élaborés les budgets des projets ?
 - o Une estimation budgétaire est établie par les auteurs de projet désignés, en fonction des indications données par la CLDR, mais aussi par la population pour les projets sur lesquels elle est consultée. Des balises sont en outre posées par la Commune elle-même ainsi que par la Région wallonne.
- Qu'est ce qui justifie la lenteur de la réalisation concrète des projets ?
 - o La principale cause, ce sont les allers-retours d'un dossier entre CLDR, Commune, Administration wallonne et Cabinet ministériel, avant de pouvoir mettre un projet en adjudication et de débiter les travaux. Les dépassements budgétaires et les modifications des plans initiaux, fréquents, sont aussi responsables du retard dans la finalisation des dossiers, car chaque changement doit être approuvé par toutes les parties. Pour améliorer le processus, la Région propose désormais de procéder d'abord à l'établissement d'une « convention de faisabilité », qui impose d'étudier plus en profondeur le projet au départ afin d'éviter les surprises et changements en cours de route. Bien que n'y étant pas obligée, la Commune de Saint-Hubert a décidé d'activer ce dispositif préalable.

- Les projets peuvent-ils évoluer ?
 - o Les projets du programme sont classés dans des lots de priorité, mais cette organisation n'est pas intangible. En fonction d'une opportunité ou d'évolution des besoins, un projet peut être entrepris plus vite qu'initialement envisagé.
- En quoi consiste le travail de la CLDR en-dehors du choix et du suivi de la réalisation des projets ?
 - o À ce stade du PCDR, la CLDR a pour rôle premier de suivre la réalisation des projets matériels (choix des priorités, approbation des plans et des budgets, organisation de la consultation de la population concernée le cas échéant). Mais l'insistance est également mise sur la mise en œuvre de projets immatériels (ou « actions »), qui sont nettement moins onéreux, ne sont pas soumis à convention avec la Région, mais demandent du temps et de l'investissement humain. L'exemple le plus parlant est l'organisation de la *Fête des associations*, réalisée en 2014 et à nouveau programmée pour 2020. En outre, la CLDR est également une commission consultative qui peut être amenée à donner un avis, faire des propositions, comme ce fut le cas lors de l'élaboration de la stratégie de développement du GAL *Nov'Ardenne*, en collaboration avec les CLDR de Libin, Libramont et Tellin.

2. Réunion publique (focus sur le réseau de voies lentes)

Monsieur Jean-Marc Dropsy (bureau d'étude *Impact*) présente en détail le projet de création d'un réseau de voies lentes (convention 2014). Il s'agit bien de « voies lentes » et non de « Ravel », lequel doit, pour sa part, être réalisé en site propre.

Il est rappelé que la philosophie du projet tient en la création de voies sécurisées permettant aux cyclistes et piétons de rejoindre Saint-Hubert au départ des villages (schéma en étoile) et non d'établir un maillage entre villages.

Un ensemble de 7 parcours avait été conçu initialement, mais le budget total dépassait largement 1.000.000€. La subvention de la Région Wallonne étant limitée à 60%, la Commune a réduit l'ambition du projet. Le choix s'est donc porté sur 4 tronçons jugés prioritaires par la CLDR. Les autres sont toujours inscrits dans le PCDR et peuvent dès lors être réalisés par la suite.

Les 4 tronçons retenus sont les suivants :

- Tronçon 1 : de Vesqueville à la N89 et traversée ;
- Tronçon 2 : Chemin neuf jusqu'à la chapelle Saint-Roch ;
- Tronçon 3 : Chemin d'Hatrival jusqu'au Clos des Sorbiers ;
- Tronçon 4 : de la rue d'Hatrival jusqu'à Saint Hubert.

L'ensemble du réseau sera bétonné. Des barrières amovibles seront placées en entrée et sortie des différents tronçons, afin de permettre aux agriculteurs et aux véhicules de fonction de les emprunter.

À Vesqueville, les 2 ponceaux présents sur le tracé seront rénovés. Une petite bande de terrain devra être acquise pour la continuité de la voie lente. Une partie de l'accotement de la rue Mayavaux sera aménagée en piste cyclable. Le carrefour rue Mayavaux – N89 sera réaménagé pour réduire la vitesse du trafic et garantir au maximum la sécurité des usagers de la voie lente.

Au Clos des Sorbiers, une solution devra être trouvée avec un riverain concernant le débouché de la voie lente.

À certains endroits, la voie lente sera signifiée par un marquage au sol (chevrons et vélo) sur la chaussée.

Le cahier des charges pour la passation du marché public a été diffusé voici deux mois. Les soumissions ont eu lieu. L'offre la plus intéressante s'élève à 581.000€ (inférieure à l'estimation de l'auteur). Le marché est actuellement soumis à la Région Wallonne pour approbation. Le début des travaux devrait avoir lieu à l'été 2019.

PCDR Saint-Hubert

Les informations complètes (plans, photos) seront bientôt accessibles sur le site communal – le lien sera communiqué aux membres de la CLDR.

Il est demandé par un membre de la Commission que l'installation de bancs en certains endroits soit prise en charge par la Commune et que des bandes sonores fassent partie du dispositif de ralentissement du trafic.

Divers développements nouveaux pourraient permettre, à terme, d'étendre ce réseau de voies lentes :

- Le GAL *Nov'Ardenne* étudie actuellement la faisabilité de liaisons intercommunales ;
- La Région wallonne vient de débloquer un budget important pour les voies lentes ;
- Saint-Hubert participe au projet « points nœuds » de la Province de Luxembourg.

3. Calendrier

- Le 07/05/2019 : réunion de coordination avec la Région Wallonne concernant le projet d'aménagement d'une maison de village à Hatrival (Commune – Équipe d'accompagnement).
- En septembre, à l'aérodrome : réunion publique de présentation des acteurs et projets de développement du territoire.

Commune de Saint-Hubert

Programme Communal de Développement Rural

Réunion de la Commission locale de développement rural - CLDR -



Saint-Hubert 17 avril 2019



TERRITOIRES
Assembleurs de vos projets de développement

EXPOSÉ



- ✘ Le PCDR
- ✘ La CLDR
- ✘ Les Projets

LE PCDR

- ✘ Programme communal de développement rural
- ✘ Établi par une Commission réunissant élus et citoyens, appuyée par un auteur de projet, une équipe d'animation
- ✘ Comportant des objectifs et des projets, matériels et immatériels, de priorité variable
- ✘ Approuvé par le Gouvernement wallon (accès aux subventions)
- ✘ Pour une durée déterminée :
 - + 2012-2017
 - + 2018-2023

LA COMMISSION LOCALE DE DÉVELOPPEMENT RURAL - CLDR

- ✘ Commission consultative
- ✘ Composée de citoyens et d'élus (1/4 max.)
- ✘ Présidée par Anne Henneaux
- ✘ Se réunissant 4 fois par an (min.)
- ✘ Choisisant l'ordre de réalisation des projets
- ✘ Examinant et approuvant l'exécution des projets
- ✘ Proposant des initiatives de développement

LES PROJETS, MATÉRIELS ET IMMATÉRIELS

- ✘ Les projets réalisés
- ✘ Les projets en cours
- ✘ Les objectifs et le programme des projets futurs

PROJETS RÉALISÉS

Projets matériels

- L'aménagement de la « Place du Lumçon » (Arville)
- La ZACC (Saint-Hubert)

Projets immatériels

- Fêtes des associations (2014)
- Soirée de présentation des programmes de développement (2015)
- Participations à la définition de la stratégie de développement local du Gal Nov'Ardenne (2016)
- Rencontre de néo-entrepreneurs (2018)

PROJETS EN COURS

- Voies lentes : 581 172,32 € (60% RW jusque 500.000 € et 50% au-delà)
- Salle de village d'Awenne : Stade « avant projet »

LES OBJECTIFS 2018-2023

Défi
<i>Continuer à créer les conditions qui donnent l'envie et les moyens de venir, de rester, de s'intégrer, de s'impliquer à Saint-Hubert.</i>
Objectifs
<i>1. Renforcer l'attractivité du territoire en général et la capacité polarisatrice de la ville en particulier.</i>
<i>2. Générer une croissance démographique durable sur l'ensemble du territoire par des mesures de court, moyen et long termes.</i>
<i>3. Favoriser une vie associative préventive de la pauvreté et des risques d'isolement.</i>
<i>4. Valoriser, exploiter davantage les ressources naturelles et patrimoniales.</i>
<i>5. Stimuler le développement de l'activité économique, en particulier du tourisme, et la mise à l'emploi.</i>
Objectif transversal
<i>Mettre en place une politique de gestion du territoire qui garantisse la cohérence entre volonté, moyens et résultats.</i>

LES PROJETS DE LOT 1 (PRIORITAIRES)

Matériels

- **Hatrival – Aménagement d'une Maison de village**
- **Mirwart – Aménagement du centre du village**
- **Awenne – Création de logements tremplin**
- **Saint-Hubert – ZAE – Construction de halls relais**

Immatériels

- **Schéma de Développement communal**
- **2e Programme Rénovation urbaine**
- **Fête des associations**
- **Réunion publique de présentation des programmes**

LISTE DES PROJETS DE LOT 2 (DE 3 À 5 ANS)

- Arville - Création d'une Maison de village
- Mirwart et Vesqueville - Aménagement d'une Maison de village
- Saint-Hubert - Création d'un réseau de chaleur
- Création de logements intergénérationnels
- Réalisation d'une halle couverte
- Achèvement du réseau de voies lentes (en étoile)
- Saint-Hubert - Aménagement d'un espace intergénérationnel
- Poix - Création, aménagement d'une Maison de village
- Organisation de manifestations soutenant l'attractivité et la réputation du territoire

LISTE DES PROJETS DE LOT 3

- Étude de faisabilité d'un commerce-tremplin
- Saint-Hubert - Etude de faisabilité d'échoppes dans les caves du Palais abbatial
- Mise en place de navettes entre hauts lieux touristiques du territoire
- Mirwart et Poix - Aménagement d'une aire multisports
- Création d'un musée des métiers et industries traditionnels

Prochaines étapes importantes :

- **Maison de village d'Hatrival - convention de faisabilité le 07/05/2019 : réunion de coordination avec la Région Wallonne.**
- **Présentation publique des programmes de développement du territoire : septembre, à l'aérodrome.**

Merci pour votre attention



Commission locale de développement rural

réunions 2019

- 20 juin 2019

Rapport de la réunion de CLDR tenue le 20/06/2019 à la Maison du Tourisme

Présents : Baltus JM., Bays S., Bosendorf D., Boulard E., Claren C., Collette A., Debière M., Delvosalle M., Gilson P., Henneaux A., Hotton JP., Hotton P., Jacquemin R., Lambert R., Lierneux H., Pali-zeul C., Pasquasy F., Penoy D., Pierard E., Pierlot P., Rekinger C., Servais F., Sibret J., Slachmuylders JF., Steuer I., Therer H., Vanden Abbeel F., Vandercoilden M., Van Der Smissen F.

Pecquet B. (agent communal), Binet S. & Joie Th (Équipe d'accompagnement).

Excusés : Félix A., Henneaux JL., Picard P., Smet JP., Swennen C.

Deux points sont ajoutés à l'ordre du jour : l'approbation de la composition de la CLDR et l'approbation du ROI.

1. Maison de village d'Awenne : présentation, par l'auteur de projet, de la version ultime de l'avant-projet et approbation par la CLDR

L'auteur de projet (Bureau Créa) présente la 2^e version de l'avant-projet. Les modifications apportées le sont en réponse à l'avis du fonctionnaire délégué et au plafond budgétaire fixé par la Commune.

En introduction, la situation cadastrale et immobilière du bâtiment est brièvement rappelée.

Le projet consiste en un réaménagement du bâtiment actuel et en sa prolongation par la construction d'une annexe. Celle-ci, de 130 m², abritera une grande salle, avec une scène composée d'éléments amovibles. Elle sera dotée d'un toit plat, de grandes baies vitrées, ouverte en façade et à l'arrière. L'ancien volume, d'environ 100 m², abritera le bar et ses réserves (à la jonction avec le nouveau volume), une cuisine totalement équipée et ses réserves, les sanitaires, les vestiaires avec un nouvel escalier permettant d'accéder à l'étage. Cet étage ne sera pas aménagé dans le cadre du projet actuel. Il ne sera donc pas accessible au public, mais uniquement utilisé à des fins techniques ; un nouveau plancher y sera installé, de même que l'appareillage de ventilation double flux. A l'extérieur, l'espace sera aménagé de manière à permettre le parking, l'accès aux livreurs, et à offrir une aire de détente verdoyante. Y seront prévues les fondations permettant, à terme, l'installation d'une plate-forme élévatrice donnant accès à l'étage.

Le coût total de l'aménagement s'élève à 607.629€ HTVA – cuisine, ventilation, chauffage, aménagement des abords inclus –, soit un montant de 783.515€ TVA et honoraires compris.

La plaine de jeux fera l'objet d'une demande de financement dans un programme autre que le PCDR.

Questions/réponses :

- N'y a-t-il pas disproportion entre les 2 volumes ?
 - o Le partie technique nécessite cette surface pour pouvoir y établir les différents éléments incompressibles (sanitaires, cuisine, réserves, bar). L'agencement des espaces a pris en compte les exigences de l'AFSCA et de praticité. De plus, il a fallu composer avec les murs existants. Le vestiaire peut sembler grand par rapport aux autres espaces fonctionnels, mais il doit accueillir un escalier. Quant à la cuisine, elle a été configurée par un professionnel sur base d'une capacité d'une centaine de personnes en réception. Le flux de circulation dans celle-ci a été analysé pour éviter le croisement des denrées.
- Quelle est la capacité effective de la salle ?
 - o 120 places en mode spectacle, entre 60 et 80 en mode réception.
- Quels choix pour le chauffage et pour le revêtement des murs de l'annexe ?
 - o Il s'agira d'un chauffage au gaz avec citerne extérieure, d'un chauffage radiant pour la salle. Les murs du nouveau volume seront, à l'extérieur, en pierre. Les surfaces vitrées seront

importantes. Pour l'intérieur, le revêtement doit encore être discuté avec B. Pecquet. L'accent sera mis sur la performance acoustique ; des blocs rejointoyés pourraient faire l'affaire.

Suite à cette présentation et aux réponses apportées, l'avant-projet est formellement approuvé par la CLDR.

2. Approbation du rapport de la réunion de CLDR du 17/04/2019

Le rapport est approuvé.

3. Approbation de la composition de la CLDR

Toutes les candidatures de citoyens non élus qui sont parvenues ont été retenues. La CLDR compte ainsi 22 membres non élus. Il est regretté qu'il n'y ait pas de candidature émanant d'habitants de Lorcy ni de Mirwart.

Selon la règle figurant au décret – ¼ de la CLDR au maximum peut être constitué de représentants politiques – la CLDR peut donc compter en son sein 6 Conseillers communaux. Au total, la CLDR est donc composée de 28 membres.

Le groupe « PluS » sera représenté pour sa part par un observateur.

La CLDR ainsi constituée est approuvée.

4. Approbation du ROI

Afin de cadrer l'organisation du travail de la CLDR, un nouveau Règlement d'Ordre Intérieur est soumis à la CLDR. Il est lu et commenté en séance.

Ce R.O.I. est approuvé par la CLDR. Il sera adressé aux membres après son approbation définitive par le Conseil communal et le Ministre en charge du Développement rural.

5. Maison de village d'Hatrival : échos de la réunion de coordination avec la Région wallonne ; étapes du projet

Une réunion de coordination avec les représentantes de la Région wallonne s'est tenue le 7 mai 2019 sur site. Cette réunion constituait la 1^{re} étape de l'établissement de la Convention de faisabilité. Les besoins spécifiques ont été définis, de même que la limite budgétaire.

Diverses recommandations ont été émises par la Région, qui visent, entre autres, à préserver le cachet du bâtiment et à intégrer les préoccupations actuelles en matière d'économie d'énergie, de mobilité douce. Il est aussi important de tenir compte du grand dénivelé du terrain.

La Commune a fixé un budget maximum de 650.000 TVAC. Seul l'aménagement du rez-de-chaussée est prévu. L'espace extérieur doit permettre l'installation d'un chapiteau lors de certains événements. La Région wallonne souhaite que le volume existant soit respecté et que seule une annexe limitée soit envisagée pour accueillir les sanitaires.

Le cahier des charges de désignation d'un auteur de projet est en cours de rédaction. La Commune dispose de 18 mois maximum pour déposer son projet.

La CLDR, tenant compte du petit volume existant, s'interroge sur la possibilité d'accueillir toutes les activités souhaitées par les habitants sans créer d'extension. En effet, dans sa configuration actuelle, la salle peut au maximum accueillir une soixantaine de personnes.

Afin de recueillir l'avis des utilisateurs et futurs utilisateurs de la Maison de village, une réunion publique sera organisée à Hatrival début septembre.

Il est peu probable que l'auteur soit déjà désigné quand se tiendra cette réunion de consultation des habitants.

6. Réseau de voies lentes : calendrier de concrétisation du projet

Le projet est budgétisé à 480.000 € HTVA, soit 580.000 TVAC. Le marché a été attribué à la société Pirot de Libin. Le dossier est envoyé ce mois au Pouvoir subsidiant afin d'obtenir l'accord du Ministre pour pouvoir notifier le marché. Il reste toutefois à régler le problème d'échange de parcelles à Vesqueville – le géomètre doit remettre les plans modifiés, l'agriculteur, marquer son accord et le tout doit être enregistré auprès d'un notaire – et le problème rencontré au Clos des Sorbiers – le géomètre doit y faire un état de la situation. En effet, la subvention allouée par la RW ne pouvant porter sur des propriétés privées, celles-ci doivent donc réintégrer l'espace public.

7. Réunion de présentation publique des projets de développement : date et programme

La date du 25/09/2019 est retenue pour la tenue de cette réunion publique. Elle se déroulera à l'aérodrome. Seront sollicités : Idelux, ADL, Grande Forêt de Saint-Hubert, Aérodrome, Maison du Tourisme, Syndicat d'Initiative, GAL Nov'Ardenne, Cellule Culture Haute-Lesse.

8. Divers

GAL – Convention intercommunale voies lentes

Pour rappel, un projet de développement rural intercommunal peut bénéficier d'une subvention de 90%, sans plafond.

Le GAL Nov'Ardenne, qui couvre le territoire de Libin, Libramont, Saint Hubert et Tellin, a réuni les représentants de ces Communes pour leur proposer la réalisation d'un maillage de voies lentes entre leurs réseaux respectifs.

Tellin ne souhaite pas entrer dans ce projet ; Libin souhaite connecter son circuit « en roue » avec le réseau de Libramont, via Ochamps et Recogne.

Saint-Hubert, pour sa part, serait intéressé à développer 2 tronçons intercommunaux :

1. Au départ de Vesqueville, rejoindre le village de Bras, porte d'accès au réseau de voies lentes libramontois ; l'aménagement nécessaire porte sur moins d'un km.
2. Au départ de Poix, rejoindre Libin ; la nature de cette liaison est encore à réfléchir et l'investissement sera certainement plus conséquent.

Toutefois, le GAL ne pourrait être porteur de ce projet que si TOUTES les Communes de son territoire s'y engagent. Si tel n'est pas le cas, qui serait porteur ?

Établir pareille convention pluricommunale ne bloquerait pas la poursuite des conventions propres à la Commune.

La CLDR donne son accord de principe pour poursuivre l'instruction de ce projet.

9. Calendrier

Début septembre, réunion publique à Hatrival pour le projet maison de village.

25/09/2019, réunion publique de présentation des projets de développement à l'aérodrome.

Commission locale de développement rural

réunions 2019

- 25 septembre 2019

**Réunion de CLDR publique de présentation des
acteurs économiques et touristiques actifs sur Saint-Hubert
25/09/2019 – Aérodrome
Rapport**

Présents : Baltus JM, Bays S., Collette A., Delvosalle M., Gilson P., Henneaux A., Henneaux JP., Hotton P., Hotton JP., Hotton P., Jacquemin R., Lambert R., Penoy D., Pierlot P., Rekingier C., Slachmuylders JF., Smet JP., Therer H., Vanden Abbeel F., Vandercoilden M., Van Der Smissen F.
Pecquet B. (agent communal), Binet S. & Joie Th (Équipe d'accompagnement).

Excusés : Debière M., Palizeul C., Picard P., Servais F., Sibret J.
Une quinzaine de personnes extérieures à la CLDR a assisté à cette présentation.

La présidente de la CLDR, Anne Henneaux, introduit la soirée.

Dans la foulée, le Bourgmestre, Jean-Luc Henneaux, explique le choix de l'aérodrome pour cette rencontre. En effet, l'aérodrome est devenu propriété communale et est amené à devenir un acteur important du développement de la commune, tant au niveau économique que touristique.

Interviennent ensuite successivement :

- **Le Groupe d'action locale (GAL) Nov'Ardenne** – Stéphanie Fourez et Aurèle Benoit

Actif depuis 2017 sur les communes de Libin, Libramont, Tellin et Saint-Hubert, le GAL compte 7 employés. Il vise à la réalisation d'actions sur diverses thématiques, telles que l'économie, le tourisme, l'agriculture, l'énergie, la culture, le social. Le principe d'économie circulaire est central. Le GAL dispose d'un budget de 1.830.000€ (période de programmation 2014-2020).

Concrètement, le GAL a permis l'engagement d'un ouvrier agricole pour un groupement d'agriculteurs, organisé une journée d'accueil d'élèves de primaires dans les entreprises, planifié des moments de rencontre et discussion entre acteurs du tourisme, soutenu les activités de ressourcerie et des repair café. Sont en gestation la création d'un PASS découverte thématique de la région, des randos « zéro carbone » entre gares et l'organisation d'un jeu Nov'Ardenne Express.

- **L'Agence de Développement local (ADL)** – Caroline Swennen

Instituée en ASBL, elle est active uniquement sur la commune de Saint-Hubert. Elle compte 2,5 employés qui œuvrent prioritairement à la mise en réseau d'acteurs locaux, privés et publics. Elle accueille, oriente, soutient les porteurs de projets. Elle conçoit diverses démarches et initiatives pour aider à la revitalisation du centre-ville. Elle travaille aussi en étroite collaboration avec le CoWorking de Poix.

Concernant la construction, par IDELUX, de halls relais sur la zone d'activités économiques, elle informe que le projet ne prendra une tournure concrète qu'en janvier 2021. (Des études complémentaires sont nécessaires, qui allongent le délai de réalisation.)

- **La Plateforme touristique** – Caroline Swennen et Aurèle Benoit

Elle regroupe un ensemble d'acteurs touristiques dont les territoires sont divers, mais incluent tous Saint-Hubert : la Grande Forêt de Saint-Hubert, active sur 8 communes, la Maison du Tourisme, active sur 6 communes, le Gal, actif sur 4 communes, le Syndicat d'initiative, actif sur Saint Hubert, de même que l'ADL et la Commune. Cette plateforme a vu le jour pour coordonner ces différents acteurs, dans un souci de cohérence, d'économie d'échelle, de partage d'expériences, d'accord sur une vision du développement touristique de Saint-Hubert.

Pratiquement, elle consiste en moments d'échanges entre acteurs autour de thématiques touristiques, ainsi qu'en la constitution de Groupes de travail autour de projets spécifiques.

▪ **Le Domaine provincial de Mirwart – Jean-Philippe Bieuvelet**

Créé en 1951, le Domaine compte 1.350 ha de forêt, 100 ha de terres agricoles et 8,5 ha d'étangs. On y trouve aussi un rucher didactique et une miellerie, des aires de repos, des promenades balisées. 15 personnes y sont employées, pour la gestion des plantations, de la pisciculture, l'entretien des voiries et infrastructures touristiques.

Le Domaine organise pour le grand public diverses animations et manifestations, touristiques, sportives et didactiques.

▪ **L'Opération de développement rural (ODR) – Fanny Van Der Smissen et Fernand Van Den Abbeel**

Sont exposés les principes d'une ODR, ainsi que les actions et projets du Programme communal de Développement rural (PCDR) de Saint-Hubert, déjà réalisés, en cours de réalisation et à venir.

Sont mis en évidence les rôles et missions de la Commission locale de développement rural (CLDR), composée de citoyens et d'élus.

Le sentiment général à l'issue de cette présentation est positif et beaucoup expriment le souhait de voir se renouveler l'expérience avec des acteurs actifs dans d'autres domaines.

Commission locale de développement rural

réunions 2019

- 10 octobre 2019

Rapport de la réunion publique de CLDR Tenue le 10/10/2019 aux « anciennes écoles de Hatrival »

Présents : Baltus JM., Bays S., Claren C., Collette A., Gilson P., Henneaux A., Henneaux JL., Hotton JP., Hotton P., Jacquemin R., Pasquasy F., Penoy D., Pierard E., Pierlot P., Rekinger C., Servais F., Sibret J., Slachmuylders JF., Smet JP., Steuer I., Therer H., Vanden Abbeel F.

Pecquet B. (agent communal), Binet S. & Joie Th. (Équipe d'accompagnement).

Une quinzaine d'habitants de Hatrival.

Excusés : Lambert R., Palizeul C., Picard P., Van Der Smissen F.

Objet de la réunion

Cette réunion publique a pour but d'exposer aux habitants d'Hatrival le cadre, la procédure et l'état d'avancement du projet PCDR de Maison de Village et de répondre à toutes les questions qui se posent.

Une précédente réunion de CLDR avait eu lieu à Hatrival, en février 2017, durant laquelle les habitants et les membres de la CLDR avaient déterminé le choix de la salle à réaménager ainsi que les fonctions et activités à y inscrire.

Présentation du projet

Sont d'abord exposés les points relatifs au PCDR en général et du PCDR de Saint-Hubert en particulier :

1. La nature et les règles du PCDR :
 - Un ensemble d'objectifs et de projets, matériels et immatériels ;
 - Élaboré par une Commission Locale de Développement Rural (CLDR), constituée de la population (3/4) et du Conseil communal (1/4) ;
 - Approuvé par le Gouvernement wallon (21/06/2018).
2. La réalisation des projets matériels du PCDR :
 - Se fait dans un ordre de priorité défini par la CLDR ;
 - Peut bénéficier d'une subvention de la RW (de 50 à 90%) ;
 - Est réglée par des conventions passées entre la RW et la Commune.
3. Quelques exemples de projets déjà réalisés ou en voie de réalisation à Saint-Hubert :
 - Place d'Arville ;
 - Réseau de voies lentes ;
 - Maison de village d'Awenne.
4. Quelques projets prévus dans la phase de prolongation du PCDR (2019-2023) :
 - Aménagement de la Maison de village d'Hatrival ;
 - Aménagement du centre de Mirwart ;
 - Création de logements tremplin.

Sont ensuite exposées les étapes du projet d'aménagement de maison de village d'Hatrival :

1. 1/2/2017 – réunion de CLDR ouverte aux habitants d'Hatrival :
 - Répertoire des activités villageoises existantes et à prévoir ;
 - Comparaison des avantages et inconvénients des deux salles ;
 - Vote majoritaire pour l'aménagement de l'ancienne école.

2. 21/6/2018 – approbation de la prolongation du PCDR par le Gouvernement wallon
 - L'aménagement de la maison de village d'Hatrival est le projet prioritaire de cette 2^e phase du PCDR ;
 - Budget estimatif : 930.000€ TVAC
3. 7/5/2019 – réunion de coordination avec la Région wallonne, sur site
 - Choix de procéder par convention de faisabilité – engagement budgétaire en deux phases – de manière à empêcher le budget de « filer » ;
 - Rappel des taux de subvention : 80% < 500.000€ et 50% au-delà et pour les avenants ;
 - Règles et recommandations de la Région :
 - ne pas affecter de local à un groupe ou une association exclusivement ;
 - utiliser la Maison de village et ses abords comme départ de balades et voies lentes ;
 - veiller à la polyvalence des locaux ;
 - respecter et mettre en valeur le cachet du bâtiment ;
 - conserver et restaurer l'appentis ;
 - envisager une ouverture dans le mur du fond (paysage, lumière) ;
 - recommandations plus techniques (mérule, amiante, PEB, etc.) ;
 - aménager un parking sur le site ;
 - prévoir un emplacement PMR à proximité de l'entrée ;
 - prévoir des emplacements vélos, poubelles, etc. ;
 - d'une manière générale, appliquer une philosophie « développement durable ».
4. Étapes suivantes

a. Établissement de la convention de faisabilité Commune/Région

- actualisation de la fiche-projet sur base d'un budget de 650.000 € max.
- désignation d'un auteur de projet (cahier des charges)
- Avis de la CLDR et approbation du Collège communal
- Projet de convention (établi par la RW) à faire approuver par le Conseil communal
- Approbation du Ministre

(La convention-faisabilité stipule que le délai pour le dépôt du dossier de projet définitif au SPW – DDR est de 18 mois à partir de la notification de la convention.)

b. Avant-projet

- Avis de la CLDR et approbation du Collège communal
- Approbation du SPW

(Le dossier avant-projet est soumis à l'approbation du Ministre si l'avant-projet présente un dépassement budgétaire de plus de 20 % par rapport à l'estimation reprise dans la convention.)

c. Projet définitif (convention – réalisation)

Le dossier « projet définitif » comprend, notamment, le cahier spécial des charges relatif aux travaux, la copie du permis d'urbanisme etc.

- Approbation du Collège communal
- Projet de convention à faire approuver par le Conseil communal
- Approbation du Ministre

(La convention-réalisation stipule que les travaux seront mis en adjudication dans les 12 mois à partir de la notification de la convention.)

d. Attribution de marché (adjudication des travaux)

- Approbation du Collège communal

Si le dossier nécessite un avenant à la convention :

- Avenant à faire approuver par le Conseil communal
- Approbation du Ministre qui notifie à la Commune l'autorisation de débiter les travaux

Si le dossier ne nécessite pas d'avenant à la convention :

- Le SPW notifie à la Commune l'autorisation de débiter les travaux

e. Chantier

f. Décompte final des travaux

Est enfin exposée la ligne directrice de la Commune en matière d'aménagement de salles de villages :

- La commune doit être propriétaire de la salle ;
- La salle doit être aménagée pour les besoins des citoyens et non pour ceux des traiteurs ou troupes scouts de passage ;
- Un budget raisonnable et limité doit être déterminé – dans le cas présent, 650.000 € ;
- La gestion de la salle en question doit être assurée par un comité de gestion constitué de personnes volontaires et bénévoles.

Remarques et questions/réponses

Ligne du temps

Unaniment, l'assemblée estime qu'il est nécessaire que les différentes étapes de la convention soient présentées sur une ligne du temps. Cette présentation permettra de visualiser rapidement les étapes franchies et le chemin qu'il reste à parcourir avant qu'un projet sorte de terre. Dès que possible, elle sera présentée sur le site communal.

Budget

Le budget de 650.000€ semble élevé à certains participants.

Toutefois, il est important de savoir que l'aménagement de bâtiments publics doit répondre à des exigences et des normes (d'accessibilité, de durabilité, de sécurité) d'un niveau plus élevé que pour un particulier, ce qui entraîne *de facto* un coût plus élevé des travaux.

De plus, les références de ce budget ont été données par la Région Wallonne. En effet, celle-ci préconise, sur base de tous les projets qu'elle a eu à suivre et subventionner, un montant de 2.200€ par m² à réaménager pour un rez-de-chaussée.

Club des jeunes

Dans les projets qu'elle subventionne, la Région Wallonne refuse qu'un local soit affecté à une association particulière, à l'exclusion des autres. Elle préconise donc la polyvalence des lieux.

En ce qui concerne le Club des jeunes, la commune propose de lui réserver un local à l'étage du bâtiment. Ceci n'entre pas dans la définition stricte du projet PCDR, laquelle ne porte que sur l'aménagement du rez-de-chaussée et de l'espace extérieur des « anciennes écoles ». Si cette option est retenue, une réflexion devra être menée quant aux entrées indépendantes des 2 espaces (étage et salle).

Capacité future de la salle

La salle réaménagée sera composée de l'actuel espace psychomotricité augmenté de la pièce en façade.

Sa capacité sera de l'ordre de 80 personnes.

Au bâtiment principal actuel pourront être ajoutées de petites annexes, extérieures, destinées à abriter les sanitaires, la cuisine, les réserves.

Activités d'ampleur

La salle elle-même ne suffira pas pour accueillir les activités ponctuelles de grande ampleur, comme le souper de l'école, la kermesse de village, des bals.

Par contre, l'espace extérieur sera aplani, dégagé et aménagé de manière à permettre l'installation d'une extension temporaire, de type chapiteau, avec connexion à la salle.

Modalités de gestion

Les participants demandent si la gestion doit être performante au point que la salle soit « self supporting ». La Commune précise que la gestion devra se faire en « bon père de famille », mais, que, étant propriétaire du bâtiment, c'est à elle qu'incomberont les charges classiques. La gestion de cette salle, comme des autres, sera soumise à un Règlement d'Ordre Intérieur, dont le modèle reste à établir.

Problématiques des salles de Hatrival

Le PCDR travaille à l'aménagement des « anciennes écoles » en salle de village, à la demande des habitants. Les délais de réalisation du projet, dans ce cadre précis du PCDR, sont de 3 à 5 ans. En attendant, depuis la fermeture de la salle du Doyenné, le village se retrouve sans aucune salle.

Les villageois désirent vivement qu'une solution intermédiaire soit trouvée. Précisément, ils souhaitent que la Commune puisse prendre en charge les travaux nécessaires à la réouverture de la salle du Doyenné.

Par la voix du Bourgmestre, la Commune indique avoir appris dans la revue du Doyenné la mise en vente de la salle. Mais elle n'a jamais reçu de demande officielle pour intervenir dans les travaux de réfection nécessaires. Et les différents montants avancés au gré des conversations étaient très variables et dépourvus de base objective.

Consciente du besoin pressant d'une salle de village, la Commune déclare ne pas être opposée à apporter un soutien financier aux travaux à réaliser à celle du Doyenné, sans exigence de reprise de la salle, mais aux conditions suivantes :

- Avoir un Comité de gestion comme interlocuteur ;
- Recevoir une demande d'aide officielle ;
- Disposer d'un chiffrage des travaux à réaliser, garanti par un devis de professionnel.

Divers

Les participants souhaitent que soit faite une nouvelle présentation publique du projet lorsque la convention en sera au stade de l'avant-projet.